

DEPARTEMENT
DU RHONEDE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 28 Novembre 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 11	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 9

DATE DE LA CONVOCATION : 22 novembre 2024
--

L'an deux mil vingt quatre et le vingt huit novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : Agnès NELIAS - Yves BELTRAN - Christian RULLIAT - Virginie BLUM - Jocelyne DAVIRON RADIX - Fabrice FOURDIN - Guy LHOPITAL

Etaient excusés/absents : Olivier AIGLON (pouvoir à Agnès NELIAS) - Fanny CHABRAN (pouvoir à Fabrice FOURDIN) - Pierre DURAND - Valérie DEJOUR

Secrétaire de séance : Virginie BLUM

Date de convocation : 22 Novembre 2024

D/2024-108

Objet de la délibération : Autorisation à Madame la Maire pour la signature d'une convention avec la résidence l'YZERON, pour un partenariat « activités partagées »

Madame la Maire rappelle que par délibération du 9 novembre 2023, le Conseil Municipal avait validé la mise en œuvre d'une activité commune entre le service périscolaire et la résidence l'YZERON. Les objectifs étaient :

- permettre de travailler sur la découverte de la terre et de son exploitation à petite échelle sur des durées déterminées dans les règles de la permaculture, et dans l'objectif d'utiliser ses récoltes.
- permettre aux enfants de se familiariser avec le milieu du handicap psychique et d'accompagner l'évolution des regards sur celui-ci autour d'une activité commune partagée.
- permettre aux personnes concernées de regagner en confiance et en estime de soi par l'échange de connaissances et de découvertes réciproques.
- l'échange et le partage sont les deux points essentiels du projet.

Après une année de fonctionnement, des ajustements ont été apportés au projet en concertation entre les utilisateurs. Les activités pourront être élargies et porter sur des domaines tels que : jardin, cuisine, jeux extérieurs ou intérieurs, créations manuelles.

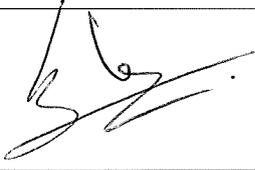
Madame la Maire précise que ce nouveau projet a donné lieu à présentation en comité consultatif enfance jeunesse. Un temps d'échange entre la résidence et les parents des enfants concernés (CM1 et CM2) est également prévu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

AUTORISE Madame la Maire à signer la convention à intervenir avec la résidence d'YZERON, dans le cadre du partenariat « activités partagées » (en annexe),

CHARGE Madame la Maire de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Virginie BLUM Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
-----------------------------	---	---------------------------------	---

Acte rendu exécutoire - 2 DEC 2024
Après dépôt en Préfecture le : - 2 DEC 2024
Publication ou notification du : - 2 DEC 2024
Publication site internet le : - 2 DEC 2024
Affichage liste des délibérations le : - 2 DEC 2024